

LE DOYEN DE LA FACULTE DE SANTE SORBONNE UNIVERSITE

Vu le code de l'éducation, notamment l'article L613-2

Vu l'arrêté du 2 Juillet 2012 portant création du Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE

Vu l'arrêté de délégation de signature en date du 08 janvier 2024 de la présidente de Sorbonne Université à M. Bruno RIOU, Doyen de la Faculté de santé

ARRETE

Article 1 : Il est créé pour l'année universitaire 2023-2024, un jury d'examen pour le Diplôme Interuniversitaire NEURO-GERIATRIE

Article 2 : Le jury est présidé par le Professeur VERNY Marc (PU-PH) ou son représentant

Article 3 : Le jury est composé comme suit :

Professeur KINUGAWA Kiyoka (PU-PH)

Professeur BLANC Frédéric (PU-PH)

Docteur GARNIER-CRUSSARD Antoine (PH)

Article 4 : Le jury se réunit à la demande de son président.

Article 5 : Le directeur général de la Faculté de Santé Sorbonne Université est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté.

Fait à Paris le 03 avril 2024

Le Doyen de la Faculté de Santé Sorbonne Université

Bruno RIOU

